

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

Là également, sont entérinées des relations existant de fait entre les deux institutions. En outre, la possibilité de conclure d'autres accords, du même type que celui de 1969 relatif aux secours, est ici précisée.

Ajoutons que ces statuts révisés entreront en vigueur lors de la prochaine session ordinaire du Conseil des Gouverneurs. Celui-ci procédera également à l'examen du règlement intérieur de la Ligue.

VIET NAM

Par lettre reçue au début d'octobre, la Société nationale de la République socialiste du Viet Nam a envoyé la communication suivante au Comité international de la Croix-Rouge :

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, dans le cadre de la réunification de notre pays, nous venons de réaliser, le 31 juillet 1976, la réunification de nos Sociétés Croix-Rouge Nord et Sud en une seule organisation qui s'appellera désormais Croix-Rouge du Viet Nam, ayant son siège à Hanoi, capitale de la République socialiste du Viet Nam.

BULGARIE

Le 7^e Congrès national de la Croix-Rouge bulgare s'est tenu à Sofia, les 14 et 15 octobre 1976, sous la présidence du D^r K. Ignatov, président de la Société nationale. Des représentants de nombreuses Croix-Rouges y assistaient de même que le président de la Commission permanente de la Croix-Rouge internationale, Sir G. Newman-Morris. Le CICR était représenté par M. M. Naville, membre et ancien président, et la Ligue par son secrétaire général, M. H. Beer.

Lors de la séance d'ouverture, M. Naville lut un message dans lequel M. A. Hay exprimait les vœux de l'institution qu'il préside en faveur de la Croix-Rouge bulgare pour la pleine réussite de ce Congrès national dont l'ordre du jour comportait essentiellement le rapport septennal du président de la Société (le 6^e Congrès ayant eu lieu en 1969), les rapports des sections régionales et l'élection du nouveau Présidium. Celui-ci fut